

Règlement intérieur

La priorité est donnée aux personnes domiciliées sur la commune de Chambésy, et qui répondent aux critères actuels et avérés pour une entrée en EMS.

Les futurs résidents doivent remplir une demande d'admission (formulaire fourni par le secrétariat du Nouveau Kermont), donner tous les renseignements demandés, faire remplir par leur médecin traitant le formulaire et les retourner à l'administration du Nouveau Kermont.

ANIMAUX

La présence d'un animal domestique est strictement interdite dans la chambre.

Les animaux des visiteurs sont tolérés à l'intérieur de l'établissement.

Les chiens devront être tenus en laisse.

ARGENT ET VALEURS

Un coffre-fort peut être installé dans la chambre, si le résident le souhaite.

Le résident peut aussi déposer à la réception les biens et valeurs lui appartenant pour qu'ils soient gardés au coffre de l'établissement.

La Direction décline toute responsabilité en cas de disparition de valeurs non déposées dans le coffre de l'établissement.

CAFETERIA

Ouverte tous les jours de 10h00 à 17h00.

Pour le repas de midi, chaque résident peut recevoir **3 invités au maximum**. Les réservations doivent être faites la veille auprès de la réception.

La réception envoie systématiquement un e-mail de confirmation de cette réservation.

COUCHER

A bien plaisir.

DELAÏ DE CONGE

Le résident qui désire quitter le Nouveau Kermont devra donner son congé avec un préavis d'un mois pour la fin d'un mois.

L'établissement est tenu au même délai. La résiliation peut intervenir lorsque :

- a) La poursuite du séjour n'est plus compatible avec la mission de l'établissement et met en péril la santé et la sécurité du résident et des autres résidents ainsi que celles du personnel de l'établissement.

- b) Le paiement de la pension n'est plus honoré, pour autant que la continuité des soins requis par l'état de santé du résident puisse être garantie.

Dans tous les cas, la résiliation est signifiée par écrit.

ENTRETIEN DIRECTION

Prendre rendez-vous à la réception.

FAUTEUIL ROULANT ELECTRIQUE

Par mesure de sécurité et afin d'éviter tout risque d'accident, l'usage de fauteuil roulant électrique est **strictement interdit à l'intérieur de l'établissement**. L'usage du fauteuil roulant électrique est possible à la seule condition que le Résident soit en capacité de l'utiliser et l'adapter en mode « tortue » dans la structure.

HEURES DES REPAS

Petit-déjeuner, servi en chambre : dès 8h00 jusqu'à 9h30 environ

Diner : dès 12h00

Souper : dès 18h00

La Direction prie les résidents d'aviser le personnel infirmier et / ou la réception s'ils s'absentent pour l'un ou l'autre des repas.

LINGE PERSONNEL

Trousseau d'arrivée

A l'entrée, les effets personnels sont marqués au nom du résident par notre lingerie.

L'entretien du linge personnel est compris dans le prix de pension, à l'exception des frais de pressing pour les effets qui ne pourront pas être traités par l'établissement.

Dans la mesure où le linge personnel est lavable en machine et étant donné l'importance quantité et diversités de linge traité, il n'est pas exclu, malgré l'attention avec laquelle notre buanderie-lingerie exécute ce travail, que du linge soit égaré ou détérioré. La Direction en décline toute responsabilité.

Par ailleurs, il est à noter que tout linge dont le traitement préconise un traitement particulier (type de texture par exemple comme la soie, le cachemire, etc), n'est pas pris en charge par l'EMS. Le proche devra donc assumer l'entière responsabilité de la prise en charge, et à ses frais, de lavage/nettoyage de ce type de vêtement.

LOGEMENT

L'EMS met à disposition des résidents des chambres à 1 ou 2 lits (pour couple). Chaque chambre est pourvue de la télévision, d'une armoire, d'un lit, d'une table de chevet et d'une salle de douches.

Une salle de bains avec baignoire est à disposition des résidents.

Chaque résident peut amener du petit mobilier ou des objets personnels, sauf le lit et la table de nuit.

Le téléphone privé peut être installé, l'abonnement et les taxes y relatives étant à sa charge.

Le linge de maison est fourni par l'EMS.

Pour ce qui est du matériel d'hygiène (savon, shampoing, etc), le Résident peut soit, via ses proches, se fournir ses propres produits, soit se voir mettre à disposition des produits d'hygiène proposés par l'EMS, et facturés mensuellement, à prix coûtants.

MEDICAMENTS

Les médicaments sont gardés à la pharmacie centrale d'étage et distribués selon prescription.

Le résident qui s'absente doit impérativement demander au service médical ses médicaments.

MEDICAMENTS / PHARMACIE

Les médicaments sont gérés par le Service des Soins, préparés par la Pharmacie partenaire de l'EMS (blisters), et distribués selon prescription. Tous les traitements sont stockés, individuellement et nominativement dans les salles de soins des étages.

Pour les produits Lima B (traitements, produits hygiène avec ordonnance, etc) sont fournis par la Pharmacie. Certains produits et traitements sont remplacés par des génériques, sauf avis contraire du seul médecin traitant. Lorsque ces produits ne sont pas pris en charge par les assurances (hors Lima B), la famille est contactée pour validation.

PRIX DE PENSION

Le prix de pension est déterminé en accord avec le Département de la Santé.

La facture qui concerne le mois échu se règle dans les 30 jours.

Le prix de pension comprend : le logement, la nourriture, le blanchissage, le nettoyage, les soins courants et l'animation.

Ne sont pas compris : les médicaments, les analyses médicales, les visites médicales, les traitements de physiothérapie, les soins infirmiers tels que piqûres, lavements, perfusions, grands et petits pansements, pose de sondes, etc... (ces soins sont remboursés par les caisses-maladie).

Le résident malade ou accidenté peut être transféré sur préavis de son médecin traitant ou de son remplaçant dans un établissement hospitalier pour y recevoir les soins que nécessite son état.

En cas d'hospitalisation, l'établissement s'engage à garder inoccupée la chambre pendant 60 jours. Il perçoit pour cela le montant du prix de pension à la charge du résident.

Si les besoins des services, soit médical ou hôtelier, l'exigent, la Direction se réserve le droit de procéder au déplacement d'un résident d'une chambre à une autre.

REPAS

A l'exception du petit-déjeuner, les repas sont pris en commun à la salle à manger. En fonction de l'état de santé du Résident, le repas peut être pris en chambre.

Le régime alimentaire et les textures sont assurés par le prestataire culinaire de l'EMS.

SECRETARIAT

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, sauf cas exceptionnels.

SERVICES RELIGIEUX

Cultes et Messes ont lieu régulièrement selon affichage.

Les résidents qui désirent avoir un entretien privé avec le Pasteur, le Prêtre de la paroisse ou tout autre représentant religieux sont priés de s'annoncer à la réception.

SECURITE - INCENDIE

Afin de prévenir les incendies, l'usage des objets suivants sont interdits à l'intérieur de l'établissement, soit :

- coussins électriques
- couvertures chauffantes
- plaques électriques (réchaud)
- radiateurs électriques
- bougies

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement, ainsi que sur les balcons des chambres.

SORTIES

Elles sont libres. Il suffit d'en informer le service médical d'étage ou la réception.

Sorties longues : la famille qui souhaite prendre son parent pour un séjour hors de l'EMS, doit informer le Service de Soins dès que possible, pour avis médical (par le Médecin traitant), et préparation des traitements, vêtements et autres, de manière à permettre que ce séjour se passe aussi dans les meilleures conditions possibles pour le Résident.

Par ailleurs, elle est tenue d'informer également l'assurance en cas d'absence de plus de 24h à l'EMS.

TAPIS

Afin de prévenir les chutes, les tapis et descentes de lit sont interdits dans la chambre.

TOILETTES WC

Il est interdit de jeter des déchets de toute nature dans les WC, ceci afin d'éviter de boucher les canalisations. Toutes infractions et frais liés seront facturés au résident.

Par mesure d'hygiène, il est strictement interdit de faire sa lessive personnelle dans le lavabo de la salle de bains.

TELEVISION - RADIO

Toutes les chambres possèdent la télévision. Chaque résident a la possibilité d'installer la radio, un PC, etc... Il se comportera de façon à ne pas gêner ses voisins.

VISITES

Elles sont autorisées en tout temps. Les portes sont fermées par mesure de sécurité dès 19h00, mais les veilleurs répondent à la sonnerie d'entrée.

La Direction et le Personnel du Nouveau Kermont remercient chacun d'observer ce présent règlement rédigé pour le bien de tous.

Lu et approuvé :

(Signature du résident ou de son représentant)

Date :

X
